

Fiche d'Inscription – Concours d’Affiche Anim’Est 7



A retourner avant le 31 août 2008, remplie et signée à :

KLUJ Matthieu
45 r de château Salin
54000 NANCY

Ou par courriel à l'adresse : sanka@animest.net.

Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	Pays :
Tél. :	Fax :	E-Mail :
Si vous appartenez à un fanzine, lequel ?		
Comment avez-vous appris l'existence du concours ?		

Je souhaite participer au concours d'affiche – Convention Anim'Est 7, organisé par l'équipe organisatrice d'Anim'Est.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter toutes les conditions.

Je m'engage à faire parvenir par courrier à l'adresse sus citée avant le **31 Août 2008** ma fiche d'inscription dûment complétée, cachet de La Poste faisant foi, ou par courriel à l'adresse : sanka@animest.net. Je m'engage également à faire parvenir mon affiche que je souhaite faire entrer en compétition, au format numérique, par l'un des moyens qui me seront proposés lors de mon inscription au concours.

Date :

Signature (précédée de la mention manuscrite : lu et approuvé)

Règlement du concours

ARTICLE 1 – OBJET DU CONCOURS

Anim'Est est une convention sur le thème du manga, du jeu vidéo et de la culture japonaise organisée par des étudiants de l'Ecole des Mines de Nancy et de l'ESIAL. La septième édition de cette convention se déroulera les 13 et 14 décembre 2008 au Palais des Congrès de Nancy.

Dans le cadre de cette nouvelle édition, nous lançons un concours pour la réalisation de l'affiche de la convention. L'affiche est notre principal support de communication, présent aussi bien dans des magazines que dans les zones d'affichage de nos nombreux partenaires et villes.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale.

ARTICLE 3 – CAHIER DES CHARGES

FORMAT

Chaque participant devra nous remettre son travail sous format numérique de manière à ce qu'il soit exploitable ensuite pour la réalisation de l'affiche. Pour cela, il est essentiel que nous recevions des travaux :

- De taille de 40,4 X 60,6 cm, et de résolution de 200 dpi minimum soit une taille en pixels de 3181 x 4756 minimum.
- Dont le format d'image soient facilement exploitable (psd (Photoshop), psp (Point Shop Pro) ou xcf (Gimp) de préférence, formats vectoriels acceptés)

THEME DE L'AFFICHE

Chaque participant est libre de représenter ce qu'il souhaitera. Toutefois, il est admis que l'affiche devra faire clairement référence au thème de l'année (le go) et qu'elle devra respecter l'esprit de la convention. En conséquence, elle devra comportée :

- un Tanuki
- un personnage masculin de la représentation traditionnelle du Japon (samourai, ninja, yakuza, etc.)
- un personnage féminin de la représentation traditionnelle du Japon (écolière, geisha, etc.)
- une représentation visible des onsen.

Par ailleurs, l'affiche a pour but d'être attractive, il faudra donc que l'ensemble soit dynamique.

Toutefois, comme nous désirons laisser une place à la créativité de tous, nous pouvons faire une exception concernant le contenu de l'affiche précédemment exposé. Si vous trouvez une inspiration que vous considérez « géniale », rien ne vous empêche de nous la soumettre.

ARTICLE 4 – MODALITES D'INSCRIPTION

Tous les participants au concours devront envoyer leur création accompagnée d'une fiche d'inscription dûment remplie et signée, ce qui nous permettra de contacter le gagnant en temps voulu.

Pour chaque œuvre présentée au concours, le candidat déclare en être effectivement l'auteur, le créateur ou l'ayant droit. Dans le cas de réalisation collective, le candidat qui la présente doit être titulaire, mandaté, de tous les ayants droits de propriété s'y rapportant, faute de quoi l'œuvre doit obligatoirement concourir sous le nom de tous les auteurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol des œuvres envoyées. Il appartient aux intéressés de souscrire une assurance appropriée s'ils le souhaitent. Leur envoi se fera aux frais, risques et périls des candidats.

La totalité des éléments du dossier de candidature (affiche + fiche d'inscription) doit être envoyé à Anim'Est avant le 15 août 2007 pour que la candidature soit considérée comme valable.

Les dossiers d'inscription au concours d'affiche de la 6^{ème} édition d'Anim'Est doivent être adressés par courriel à : sanka@animest.net ou par courrier à l'adresse :

KLUIJ Matthieu
45 r château Salins
54000 NANCY

Toute œuvre présentée lors de ce concours pourra être présentée par Anim'Est dans le cadre de manifestations non commerciales en France et en étranger pendant un an à dater du 31 août 2008.

L'auteur de l'œuvre primée accepte de céder tous ses droits sur cette dernière, elle devient alors la propriété exclusive d'Anim'Est.

ARTICLE 5 – CRITERES DE SELECTION

Le jury appréciera particulièrement :

- les œuvres présentant une qualité artistique réelle
- les œuvres inspirées du style de dessin des mangas
- les œuvres présentant un espace suffisant pour y insérer tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'affiche.
- Les œuvres présentant une grande créativité et reflétant un réel dynamisme.

ARTICLE 6 – JURY

Le jury sera constitué exclusivement des membres organisateurs de la 7^{ème} édition de la convention Anim'Est. Le résultat du concours sera dévoilé pour lors du mois de septembre 2008.

ARTICLE 7 – PRIX

Le lauréat du concours gagnera soit un espace à la 7^{ème} édition de l'Anim'Est où il pourra présenter ses œuvres, soit 3 entrées pour assister aux 2 jours de la convention.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Par le seul fait de son inscription, le candidat souscrit intégralement au présent règlement, les réserves n'étant pas admises. Le jury a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au règlement. Ses décisions sont sans appel.

KLUIJ Matthieu
45 r château Salins
54000 NANCY
e-mail : sanka@animest.net
site web : www.animest.net